

2016

Marais de Vuillerme

Mai

Synthèse du plan de gestion en faveur de la biodiversité



**Communes de Méry et Sonnaz
Département de la Savoie**



Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité, *au-delà de sa valeur propre, constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle peut être une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs.*

Les conservatoires d'espaces naturels *sont des partenaires techniques créés pour préserver ce patrimoine et aider les collectivités et les usagers à le faire. Leur compétence technique et leur objectivité leur donnent la possibilité de travailler avec les acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers de comités de suivi. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse du territoire, un élément indissociable du développement durable.*

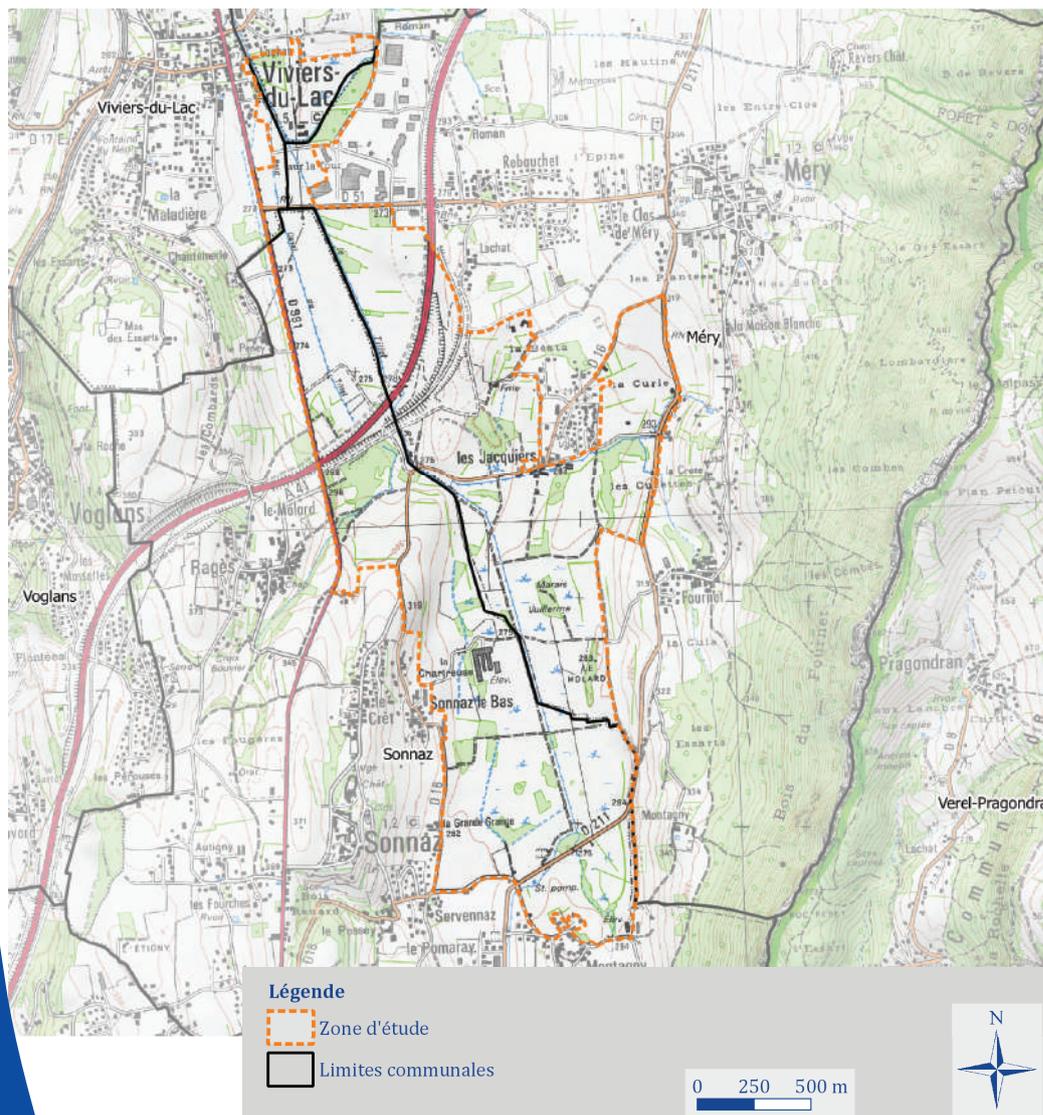
La gestion d'un site *résulte d'une analyse scientifique coordonnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Le présent document synthétise les objectifs et les actions proposées : il est la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.*

Le plan de gestion *est un état des lieux sur la base duquel est programmée une série d'actions en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger, non intervention... Il ne remet généralement pas en cause les usages traditionnels sur le site et cherche, si besoin, à les rendre compatibles avec la préservation.*

Intervenir en partenariat sur Le marais de Vuillerme

Origine du projet

Situé sur les communes de Méry et Sonnaz, le marais de Vuillerme est une des plus grandes zones humides du bassin versant du lac du Bourget. Entre les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains, dans un contexte marqué par la péri-urbanisation et l'utilisation agricole, le marais présente, dans sa partie centrale, une mosaïque de milieux humides et aquatiques remarquables qui a justifié le classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et l'intervention du Conservatoire d'Espace Naturel de Savoie.



Descriptif type de milieu

Ce site correspond à une zone humide constituée de prairies humides alcalines et de bas marais. Il est inscrit dans plusieurs zonages environnementaux (ZNIEFF, tourbières, zones humides, corridors).

Le rôle du comité de Suivi

Le comité de suivi est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participent à la vie du projet dans un objectif de préservation de la biodiversité. Le Conservatoire anime cette réflexion collective, mobilise des financements, met en œuvre ou délègue les actions de gestion et contrôle leur efficacité.

Historique...

Un site modelé par le temps et les hommes

Le contexte topographique et géologique laisse penser que le marais s'est formé suite au réchauffement post-glaciaire. Le retrait des glaces dans des secteurs riches en argiles a favorisé la mise en place d'une végétation hygrophile, et ainsi une accumulation de tourbe.

En 1825, à l'initiative d'un propriétaire, un projet d'assèchement du marais est lancé. Il se traduit à partir de 1831 par d'importants travaux de recalibrage du Tillet et de création de fossé de drainage. Pendant plus d'un siècle, l'association syndicale de dessèchement des marais de Méry, Sonnaz, Viviers-du-lac et Drumettaz-Clarafond, regroupant communes et propriétaires, va assurer l'entretien de ce réseau de drainage. L'hydrologie de plus de 210 hectares de marais a ainsi été considérablement modifiée. Néanmoins, il semble que le réseau de fossés ait été également utilisé pour l'irrigation de parcelles afin d'améliorer la production de blache pour le fourrage et la litière.

Qu'est-ce que la blache ?

C'est le nom donné aux herbes palustres (carex ou laïches, phragmites ou roseaux...) qu'on utilisait alors comme litière ou pour pailler les chaises. Elle est également appelée "foin des marais". A l'époque on ne disposait pas de paille de céréales en quantité suffisante et la blache était une ressource précieuse. Aujourd'hui cette pratique est patiellement tombée en désuétude, ce qui explique en partie l'abandon du marais...

Les usages actuels...

Longtemps située au cœur de terroirs agricoles, la zone d'étude connaît, depuis la seconde moitié du XXème siècle, de profondes mutations en lien avec la croissance économique et urbaine des agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains.

L'emprise urbaine s'est significativement accrue avec la densification des anciens hameaux et la construction de lotissements en périphérie du site. Cette pression d'artificialisation se traduit par de nouvelles modifications du fonctionnement hydrologique du marais (imperméabilisation, canalisation des écoulement, etc.), mais également par la présence de zones de dépôts de déchets sauvages en bordure de chemin d'accès au marais (déchets ménagers, déchets verts ou gravats). De même, trois zones de remblai ont pu être observées en bordure de zone humide.

Certains usages, s'ils peuvent être conciliables avec la préservation de la zone humide, doivent être suivis avec attention (paint-ball, zone d'atterrissage des parapentes et terrain temporaire de motocross).

Enfin, on notera qu'au cours de cette période, les pratiques et techniques agricoles sur le marais ont évolué avec notamment le développement de la culture du maïs au détriment des prairies de fauche.

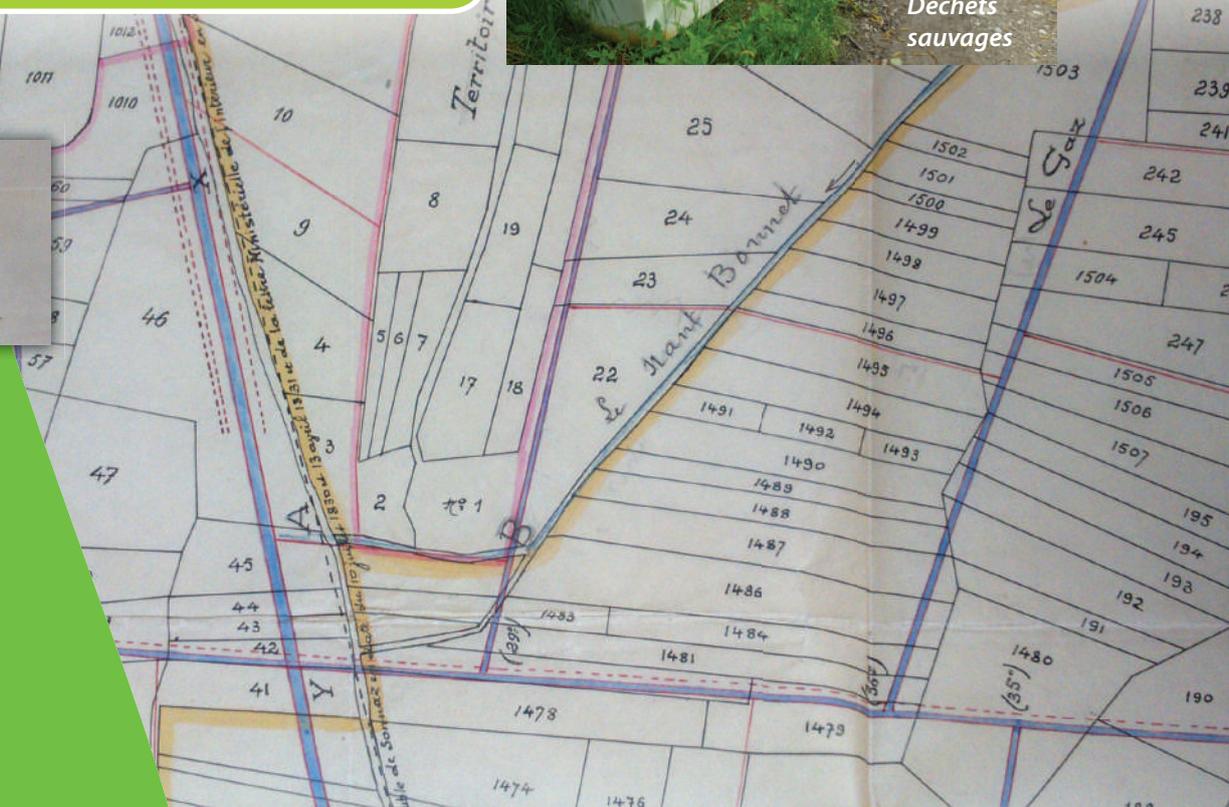


Plan des marais dits du Vivier

Sur Sonnaz, Méry, Vivier, et Clarafond.

Canaux projetés pour leur dessèchement

(Année de l'Etat, le 15 Mars 1830)
Le Géomètre, Signé Amoureux.



Une nature exceptionnelle

Une mosaïque d'habitats d'intérêt

Le secteur présente plusieurs habitats inscrits dans la directive habitats :

- **Des zones humides alcalines** : constituées majoritairement de prairies à Molinie bleutée, et Cenanthe de lachenal et de bas marais à orchis des marais et choin noirâtre ;
- **Prairie mésophile** de fauche à colchique d'automne et fétuque des prés : compte tenu du contexte agricole du site (forte présence du maïs et remembrements), leur préservation est essentielle ;
- **Pelouse calcicole** ;
- **Chênaie pédonculée et aulnaie à sous bois** de Reine des prés et grandes laïches.

Le site rassemble donc une **mosaïque d'habitats très intéressante du point de vue de la biodiversité**.

Des espèces à enjeux...

Le cuivré des marais est un papillon inféodé aux prairies humides ainsi qu'aux végétations herbacées de fossés irrégulièrement entretenus. Il a été pour la première fois observé sur le site en 2013 sur un secteur de prairies dégradées en voie de restauration par le CEN.

Le martin-pêcheur d'Europe exploite le Tillet comme zone de pêche et plusieurs secteurs de berges verticales de ce cours d'eau semblent lui être favorables pour réaliser sa nidification.

L'agrion de Mercure, libellule très sensible à la qualité de l'eau, fait partie des espèces remarquables d'odonates sur le site, menacées par les curages de fossé.

Parmi les orthoptères, sur 17 espèces recensées, 3 sont menacées en plaine de Savoie. Il s'agit du grillon des marais, le criquet ensanglanté et la decticelle bariolée, toutes trois liées aux prairies humides entretenues par fauche ou pâturage extensif.



Cuivré des marais



Martin pêcheur



Agrion de mercure

Couleuvre
verte et jaune

Prairie humide,
Sud du site de
Vuillerme

Un projet pour les 5 années à venir

Enjeux

La zone humide du marais de Vuillerme présente différents enjeux liés aux fonctionnalités ainsi qu'aux services éco systémiques qu'elle procure.

En matière de **biodiversité**, le site abrite de nombreuses espèces rares, protégées ou spécifiques aux milieux humides alcalins de basse altitude. Dans un contexte de très forte expansion de l'urbanisation dans sa proximité immédiate, le marais de Vuillerme constitue un ensemble remarquable, tant du point de vue paysager que pour la préservation d'espèces patrimoniales. LE renforcement du caractère humide du site ainsi qu'une gestion agricole extensive du site permettraient aux populations de ces espèces patrimoniales de se maintenir dans e meilleures conditions.

En matière **hydrologique**, la zone humide a été largement drainée au cours des deux derniers siècles. Néanmoins, ce réseau de drains, aujourd'hui propriété communale, ouvre d'importante perspectives pour la restauration des milieux et de leurs fonctionnalités hydrologiques. En particulier, les enjeux d'amélioration de la **capacité de stockage de l'eau** et du **ralentissement des écoulements de surface** sont prééminents, en lien avec les problématiques d'urbanisation avec imperméabilisation des surfaces et gestion des eaux pluviales.

Enfin, en matière de **services culturels et sociaux**, le marais est situé à proximité immédiate de deux agglomérations et remplit une fonction importante en matière d'accueil des publics, de détente ou de découverte nature.

Objectifs

Habitats

Il s'agit de maintenir des milieux ouverts (bas marais et prairie humide) et de laisser les boisements en libre évolution (absence de coupe forestière). Une gestion des espèces envahissantes est également prévue, en ce qui concerne la renouée asiatique et le solidage.

Faune/Flore

L'objectif est de concilier les pratiques agricoles avec le cycle des espèces patrimoniales. La mise en place d'une agriculture extensive pérenne est indispensable au maintien des populations d'espèces patrimoniales sur le marais.

Fonctionnement du milieu

Des travaux hydrauliques sont prévus afin d'améliorer le bilan hydrologique stationnel et de renforcer les habitats aquatiques.

Sensibilisation du public

Le site étant adapté pour l'accueil du public, la valorisation du patrimoine naturel et des fonctions du marais qui présente un potentiel intéressant pour la mise en place d'actions et/ou d'aménagements de sensibilisation / communication.

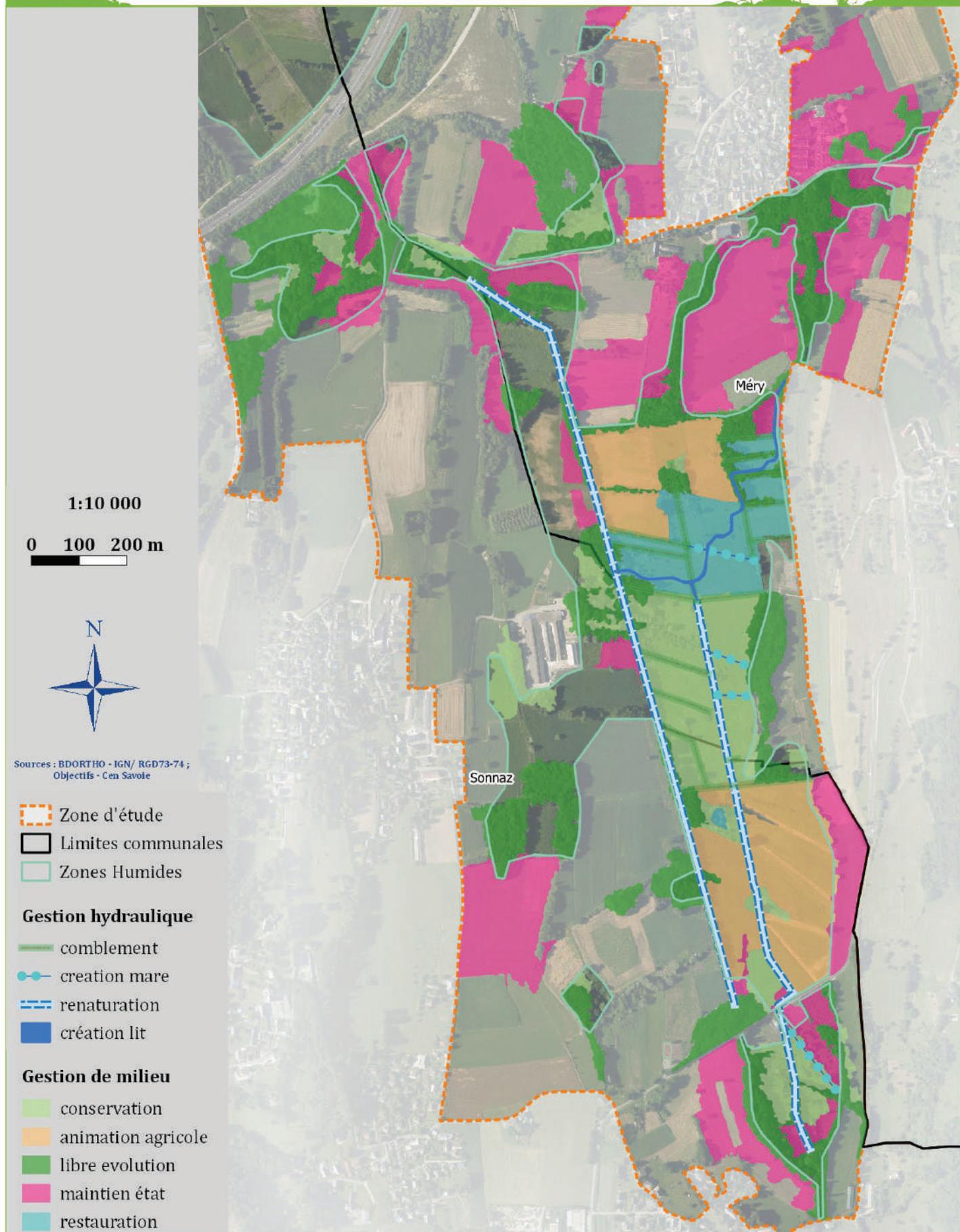


Panneau de randonnée présent sur site



Partie forestière du site et ruisseau du Lamphion

Plan de gestion du marais de Vuillerme - Objectifs -



Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire des espaces naturels de Savoie toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de suivi, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2013-2022
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.
Vous pouvez également retrouver la documentation du CEN Savoie via le site :
www.gemina.fr



CONTACT

Jérôme PORTERET

j.porteret@cen-savoie.org
Tél. 04 79 25 20 32

CEN Savoie

Le prieuré

BP 51

73372 Le BOURGET-DU-LAC Cedex

www.cen-savoie.org

Programme réalisé grâce au soutien financier de :



AUVERGNE – Rhône-Alpes

